

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf mai à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSET, Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mme Laëtitia VIVIER

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Nathalie LECUIR qui a donné pouvoir à M. Vivek SINGH, Mme Martine LEPAGE qui a donné pouvoir à M. Alain LENESLEY, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD

Absents : M. Manoël DUDOUIT, M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Martine SAVARY

Date de convocation : 11 mai 2022

Date d'affichage : 30 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Pouvoirs : 4

Votants : 24

Délib. n°2022-047 : SDEM - convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'éclairage public RD 53 « route de St-Romphaire »

Par délibération n°2021-084 du 16/12/2021, la commune a approuvé le principe de confier au SDEM50 le soin de mener les travaux d'effacement des réseaux électriques et de télécommunications dans la RD 53 dite « route de St-Romphaire » (rue Raymond Brûlé).

Le SDEM 50 nous propose également de prendre en charge, par délégation, la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes d'éclairage public sur le même tronçon. Ces travaux comprenant les candélabres et le réseau souterrain sont estimés à 30 000 € TTC.

Le coût global de l'opération (réseau électrique, télécommunications et éclairage public) reviendrait à la charge de la commune à 175 950 € TTC.

M. Alain EUDES informe qu'aucune date de chantier n'a été communiquée pour l'instant. Ces travaux sont en effet tributaires de la construction de la STEP, de la pose du réseau de refoulement ainsi que de l'enfouissement de la ligne HTA.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- Solliciter le SDEM50 pour mener les travaux d'éclairage public sur la RD 53 direction St-Romphaire (rue Raymond Brûlé) estimés à 30 000 € TTC ;
- Autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire, et en particulier la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage afférente.

Envoyé en préfecture le 31/05/2022

Reçu en préfecture le 31/05/2022

Affiché le

SLO

ID : 050-200063592-20220519-DELIB2022_047-AI

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

